

Le directeur

Réf : CMR-2021-35

Paris, le 28/09/2021

A monsieur le préfet Jean-Benoît ALBERTINI, Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Objet : Avis conforme sur le programme de refonte du système d'immatriculation des véhicules (SIV)

Réf. :

- Décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique
- Courrier de saisine du 3 juin 2021
- Demande d'informations complémentaires 2021-CMR-021 du 18 juin 2021
- Fourniture des compléments d'information les 30 juillet, 6 août et 6 septembre 2021

1. Présentation du projet

En application de l'article 3 du décret cité en référence, vous m'avez saisi par courrier reçu le 3 juin 2021 pour avis sur le programme ministériel de refonte du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Le SIV remplace en 2009 le Fichier National des Immatriculations (FNI), et constitue un fichier régalié essentiel et stratégique pour l'Etat. Au cœur d'un écosystème complexe, il répond à des besoins réglementaires concourant à des domaines aussi divers que la sécurité routière, la sécurité publique ou la transition écologique. Le SIV permet le traitement de démarches en ligne pour le citoyen et organise les échanges avec de nombreux partenaires publics ou privés. Les volumes y sont importants : 73 millions d'immatriculation ont été délivrées depuis 2009 via ce système qui traite environ 35 millions de dossiers chaque année.

Le périmètre fonctionnel et les données du SIV sont le fruit d'un historique important : Le système s'appuie encore sur des données issues de l'ancienne base FNI tandis que le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) a modifié la cartographie des acteurs et leur mission en 2016. Les conséquences de ces modifications par itération impactent le SIV au quotidien.

Le programme de refonte présenté s'appuie sur un diagnostic technique et fonctionnel concluant à une obsolescence technologique, des défauts de conception et une faible maintenabilité mettant le ministère et l'ANTS en grande difficulté pour prendre en compte les évolutions réglementaires à venir. En conséquence, le projet a pour objectif la refonte totale de l'existant pour un budget global estimé par vos équipes à 90 M€ (coûts complets plus 2 années de fonctionnement). Afin de sécuriser la transition entre les systèmes, les nouveaux services seront déployés à partir de 2024, après une phase de migration des données et d'adaptation du SIV existant.

2. Analyse et recommandations

Je tiens tout d'abord à souligner la qualité de la collaboration entre l'équipe intégrée du ministère et de l'ANTS et les experts de la DINUM dans le cadre de cette demande d'avis. Les éléments transmis, notamment dans le cadre de la demande d'informations complémentaires, ont permis des échanges nourris tout au long de l'été entre nos équipes. Certains constats ou questionnements émis pendant la phase d'analyse ont ainsi pu faire l'objet de réponses de nature à écarter des risques initialement identifiés.

Le lancement sans attendre de la refonte du SIV est aujourd'hui nécessaire. Je prends acte de sa contribution à la génération 2 du cloud PI et je la soutiens. Néanmoins il convient de vérifier que la mobilisation humaine et budgétaire n'impacte pas négativement les autres projets stratégiques du Ministère, et en particulier celui relatif à l'identité numérique sécurisée. Le présent avis n'intégrant pas d'analyse portefeuille des projets du ministère et de leurs moyens, il vous appartient donc de vous en assurer.

Dans le cadre de cette saisine pour avis conforme, je souhaite partager les points d'attention suivants :

1. La migration et l'évolution de la base de données sont identifiées comme le point de complexité pouvant mettre le projet dans une impasse. La faisabilité de ces opérations et la qualité des résultats obtenus doivent être éprouvées au plus tôt. Ainsi, le modèle de base de données cible doit être défini rapidement. De plus, une phase de tests associée à ce périmètre critique, et à des critères de réussite à définir, doit sécuriser la migration des données. Les résultats de ces tests doivent faire l'objet d'un jalon de validation pour la suite de ce chantier primordial, au plus tard au premier trimestre 2023.
2. L'organisation du projet en équipe intégrée, déléguant le pouvoir décisionnel à un chef de fil unique, sécurise la gouvernance dans un environnement complexe. Il conviendra de garder sous étroite surveillance le ratio d'internalisation du projet (14 ETP sur 54), aux alentours de 25%, et vous assurer qu'il ne franchit pas ce seuil à la baisse tout au long du projet. Nous recommandons en particulier d'internaliser les fonctions critiques suivantes : architecture, SSI et compétences métier.

3. La méthodologie ainsi que le calendrier retenus pour le projet témoignent d'une volonté de maîtrise des risques. Au regard de l'ampleur des travaux structurels (la modularisation et la migration de données), du caractère prévisible du périmètre (la refonte de l'application à isopérimètre), et des compétences des équipes en place, la démarche en cycle en V minimisera les risques de dérive. La mise en place de chantiers en mode agile évoquée dans le dossier n'apparaît donc pas nécessaire. En revanche, des livraisons de produits intermédiaires tous les six mois maximum, doivent être intégrées au calendrier.
4. Des efforts ont été engagés par votre ministère afin de limiter les investissements dans l'évolution du système actuel en parallèle du projet de refonte. En 2021, ce budget diminue d'un tiers par rapport à 2020, concentrant les évolutions sur le domaine réglementaire et sur celui de la lutte contre la fraude. Sur les trois années suivantes, une diminution de 25% par an est prévue. Pour autant, les montants restent importants et je recommande la mise en place et le suivi d'un plafond total de 10 M€, consacrés à la maintenance du système SIV existant, sur toute la durée restante avant mise en production du nouveau SIV.

3. Conclusion

Au vu de ces éléments, j'émet un **avis conforme favorable sur le projet de refonte du SIV sous réserve de prise en compte des recommandations listées. Compte-tenu de la multiplication des gros chantiers informatiques conduits par votre ministère, je sollicite un suivi régulier de l'avancement de ce projet afin de pouvoir anticiper l'identification des dérives éventuelles. Ainsi, je souhaite que vous reveniez vers mes équipes au plus tard en décembre 2022 pour un point de situation notamment sur la faisabilité de la migration de la base de données.**

Je vous indique que le projet de refonte SIV intègre le Panorama des grands projets SI de l'Etat. Vous veillerez à tenir la DINUM régulièrement informée de l'atteinte des objectifs du projet (ces résultats pourront être transmis pour la constitution du Panorama semestriel des grands projets de l'Etat), et de la bonne prise en compte des remarques précitées.

Conformément au décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.



Nadi BOU HANNA

Directeur interministériel du Numérique

Copies :

Monsieur le Premier ministre

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la secrétaire générale du gouvernement

Monsieur le ministre de l'intérieur

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la relance

Monsieur le ministre délégué chargé des comptes publics

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la directrice du budget

Madame la ministre de la transformation et de la fonction publiques

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet